

**MAIRIE D'AIGNAN**  
**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du lundi 28 mars 2022 à 20 Heures 30.**

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 28 mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à la Mairie d'Aignan, sous la présidence de Monsieur PÉRÈS Gérard, Maire d'AIGNAN.

**Etaient présents** : Mmes SARNIGUET PESQUIDOUX CALLAC DALY TOUJA MM AURENSAN LETELLIER CHANUT BARATAULT BARNADAS LAGARDE GARCIA GARROS DARBAS

Monsieur Barnadas Mathieu intervient et demande à Monsieur le Maire s'il peut ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir le courrier envoyé à tous les membres du conseil municipal par le syndicat Force Ouvrière.

Accord.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte, demande la nomination d'un secrétaire de séance, rappelle l'ordre du jour et demande l'approbation du procès-verbal de la séance du 2 mars 2022. Ce dernier n'appelle aucune observation.

**ORDRE DU JOUR :**

**Vote budgets primitifs 2022 Commune - Service Assainissement  
Et Lotissement d'Habitations**  
**Vote des taux d'imposition des impôts directs**  
**Rue Saint Saturnin**  
**Participation mutuelle personnel**  
**Modification du tableau des emplois**  
**Demandes de logements et locaux**  
**Vente parcelle**  
**Convention paddle**

Madame Valérie PESQUIDOUX est nommée secrétaire de séance.

**Vote budgets primitifs 2022 Commune - Service Assainissement et  
Lotissement d'Habitations**

Monsieur le Maire donne la parole à M. Jean-Yves DARBAS, président de la commission des Finances qui présente les budgets primitifs 2022 à savoir :

**COMMUNE**

1) **Section de fonctionnement** équilibrée en recettes et dépenses à **1 340 949.84€**

**RECETTES**

70 – Produits des services, domaine .....	127 761.00 €
73 – Impôts et taxes .....	432 102.44 €
74 – Dotations, subventions et participations .....	323 778.00 €
75 - Autres produits de gestion courante .....	125 700,00 €
76 – Produits financiers .....	25,00 €
77 – Produits exceptionnels .....	9 000,00 €
013 – Atténuations de charges .....	2 500.00 €
002 – Excédent de fonctionnement reporté .....	320 083.40 €
<b>TOTAL .....</b>	<b>1 340 949.84 €</b>

## DEPENSES

011 – Charges à caractère général .....	381 220.63 €
012 – Charges de personnel .....	366 450.00 €
014 – Atténuations de produits .....	2 300.00
65 – Autres charges de gestion .....	151 425.55 €
66 – Charges financières .....	7 000.00 €
67 – Charges exceptionnelles .....	78 188,00 €
68 – Dotations provisions semi-budgétaires .....	1 000.00 €
023 – Virement à la section d'investissement .....	324 330.06 €
042 – Opération d'ordre de transfert entre sections .....	29 035.60
<b>TOTAL .....</b>	<b>1 340 949.84 €</b>

### **Section d'investissement** équilibrée en recettes et en dépenses à **859 246.00 €**

#### RECETTES

10 – FCTVA .....	6 408.00 €
10226 - Taxe d'aménagement .....	5 000.00 €
16 – Emprunt - .....	246 400.00€
165 – Dépôts et cautionnements reçus .....	2 000,00 €
1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé .....	194 036.00 €
040 - Opérations d'ordre .....	29 035.60 €
13 – Subventions .....	52 036.34 €
021 – Virement de la section de fonctionnement .....	324 330.06 €
<b>TOTAL .....</b>	<b>859 246.00 €</b>

#### DEPENSES

16 – Remboursement d'emprunts .....	65 000.00 €
165 – Dépôts et cautionnements reçus .....	2 000,00 €
23 – Opérations d'équipement .....	598 210.00 €
001 - Déficit d'investissement reporté .....	112 477.40 €
Restes à réaliser .....	81 558.60 €
<b>TOTAL .....</b>	<b>859 246.00 €</b>

Puis il donne le détail des diverses opérations d'investissement.

Monsieur le Maire demande ensuite à l'assemblée de voter le budget primitif 2022 de la commune.

Monsieur BARNADAS Mathieu, conseiller municipal demande à Monsieur le Maire, à la majorité de ses colistiers, un vote à bulletin secret.

Le conseil municipal vote avec 8 voix contre le projet de budget et 7 pour.

Madame Chantal SARNIGUET, Adjointe au Maire propose ensuite au vote de l'assemblée les demandes de subventions suivantes :

► Collège Louis Pasteur de Plaisance – projet de voyage scolaire : 42 € pour un enfant d'Aignan – Avis favorable à l'exception de MM Aurensan Letellier Barnadas Lagarde Garcia qui votent contre et M Chanut s'abstient

► Fédération du Gers de la Ligue de l'Enseignement – Vacances pour tous : 50 € pour un jeune d'Aignan – Avis favorable sauf abstention de MM Chanut Aurensan Barnadas et contre Mme Callac MM Letellier Baratault Lagarde Garcia

► Croix Rouge Française de Cazaubon : 250 € - Avis défavorable à l'exception de M. Pérès qui s'abstient et Mme Sarniguet qui vote pour.

## Vote des taux d'imposition des impôts directs

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de maintenir le niveau des taxes identique à celui de 2021 et d'appliquer pour 2022 les taux suivants :

Taxe foncière bâti -----	61.59 %
Taxe foncière non bâti -----	116.84 %

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Monsieur DARBAS présente ensuite le budget primitif du Service d'Assainissement :

### **SERVICE ASSAINISSEMENT**

Section d'exploitation équilibrée en recettes et en dépenses à **116 393.42 €**

#### RECETTES

70 – Ventes de produits finis .....	84 405.00 €
74 – Subventions d'exploitation .....	3 850.00 €
77 – Produits exceptionnels .....	200,00 €
042 – Opération d'ordre de transfert .....	7 563.57 €
002 – Résultat reporté .....	20 374.85 €
<b>TOTAL .....</b>	<b>116 393.42 €</b>

#### DEPENSES

011 – Charges à caractère général .....	26 498.41 €
012 – Charges de personnel .....	24 000.00 €
014 – Atténuations de produits .....	12 000.00 €
65 – Autres charges de gestion .....	5 800,00 €
66 – Charges financières .....	3 025.00 €
67 – Charges exceptionnelles .....	500.00 €
042 – Opération d'ordre de transfert .....	27 840.66 €
023 – Virement à la section d'investissement .....	16 729.35 €
<b>TOTAL .....</b>	<b>116 393.42 €</b>

Section d'investissement équilibrée en recettes et en dépenses à **92 149.56 €**

#### RECETTES

001 – Excédent d'investissement reporté .....	47 579.55 €
021 – Virement de la section de fonctionnement .....	16 729.35 €
040 – Opération d'ordre de transfert .....	27 840.66 €
<b>TOTAL .....</b>	<b>92 149.56 €</b>

#### DEPENSES

16 – Remboursement d'emprunts .....	13 662.66 €
20 – Immobilisations incorporelles (diagnostics réseaux) .....	30 000.00 €
23 – Immobilisation (séparation des réseaux) .....	40 923.33 €
040 – Opération d'ordre de transfert .....	7 563.57 €
<b>TOTAL .....</b>	<b>92 149.56 €</b>

Le Conseil Municipal, votant à bulletin secret, approuve, le budget primitif 2022 du service assainissement par 8 voix pour, 6 contre et 1 abstention.

Monsieur le Maire poursuit avec la présentation du budget primitif du lotissement :

### **LOTISSEMENT D'HABITATIONS**

◇ **Section de fonctionnement** équilibrée en recettes et dépenses à **588 300.39 €**

#### RECETTES

002 – Résultat fonctionnement reporté.....	91 081.89 €
774 – Subventions exceptionnelles.....	77 168.00 €
042 – Variation terrains aménagés – intégration stock final .....	412 765.05 €
043 – Transfert charges – intérêts emprunts.....	7 285.45 €
<b>TOTAL .....</b>	<b>588 300.39 €</b>

#### DEPENSES

608-043 – Frais accessoires (transfert intérêt emprunt) .....	7 285.45 €
66 – Charges financières.....	7 285.45 €
6522 – excédent à reverser .....	91081.89 €
71355-042 – Stocks en cours (sortie) .....	77 168.00 €
71355-042 – Stock initial.....	405 479.60 €
<b>TOTAL .....</b>	<b>588 300.39 €</b>

◇ **Section d'investissement** équilibrée en recettes et en dépenses à **575 310.75 €**.

#### RECETTES

001 – excédent investissement reporté .....	92 663.15 €
3555-040 – stock initial .....	405 479.60 €
3355-040 – terrains sortis stock .....	77 168.00 €
<b>TOTAL .....</b>	<b>575 310.75 €</b>

#### DEPENSES

1641 – Remboursement d'emprunts.....	31 178.22 €
1687 – Ecriture d'ordre.....	131 367.48 €
3355-040 – Intégration des stocks terminés .....	412 765.05 €
<b>TOTAL .....</b>	<b>575 310.75 €</b>

Les membres du conseil approuvent à bulletin secret, le budget présenté par 10 voix pour, 2 contre et 3 abstentions.

### **Rue Saint Saturnin**

Monsieur le Maire fait l'historique du dossier d'aménagement de la Rue Saint Saturnin, la participation de la commune par fonds de concours et donne lecture de la lettre de Monsieur PETIT, Président de la Communauté de Communes Armagnac Adour en détaillant le projet révisé suite à l'intervention de l'Architecte des Bâtiments de France, à savoir :

Montant Total des travaux .....	404842 €
Subventions .....	216 206 €
FCTVA .....	66410 €
Reste à charge.....	122 226 €

L'application des taux de prise en charge :

CCAA à 33 % .....	40334 €
COMMUNE D'AIGNAN à 67 % .....	81891 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la participation de la commune pour 81891 €.

### Participation mutuelle personnel

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le CDG32 va lancer un appel public à concurrence en vue de conclure une convention de participation et un contrat d'assurance collectif à adhésion facultative des employeurs publics territoriaux et de leurs agents, destiné à couvrir les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident (risque « mutuelle santé » pour un effet au 1<sup>er</sup> janvier 2023).

Monsieur le Maire précise que pour envisager d'adhérer à cette convention afin de bénéficier de couvertures d'assurance santé de bonne qualité avec un prix attractif du fait de la mutualisation, il convient de donner un mandat préalable au CDG32 afin de mener à bien la mise en concurrence pour les risques précités, étant entendu que l'adhésion à la convention de participation reste libre à l'issue de la consultation.

Monsieur le Maire propose de donner mandat au CDG 32 pour le lancement d'un appel public à concurrence visant à conclure une convention de participation et son contrat collectif d'assurance pour le risque santé auprès d'un organisme d'assurance et de maintenir à 20 € la participation par agent et par mois aux personnels qui adhéreront au contrat collectif.

Avis favorable à l'unanimité.

### Modification du tableau des emplois

Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des emplois et de créer le poste d'adjoint administratif, catégorie C, pour le recrutement de la nouvelle secrétaire à compter du 19 avril prochain, en remplacement de la secrétaire générale partant en retraite et de fixer comme suit les effectifs du personnel territorial :

Secrétaire Générale	1	35 H	Préparation et suivi des décisions du Maire et du Conseil Municipal	Cadre d'emploi des rédacteurs
Secrétaire Générale	1	35 H	Préparation et suivi des décisions du Maire et du Conseil Municipal	Cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux
Secrétaire adjointe	1	35 H	Toutes tâches de secrétariat Seconder la secrétaire générale	
Secrétaire adjointe	1	17 H	Mise à jour du site internet Soutien aux associations	
Educateur sportif	1	13 H 25	Enseignement des activités sportives pour l'école de foot, de tennis et surveillance des baignades	Cadre d'emploi des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives
Agent service technique	1	35 H	Encadrement équipe technique – travaux maçonnerie carrelage, prévention et gestion des risques, relation avec entreprises et associations	Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux
Agent service technique	1	20 H	Entretien des places et espaces verts, nettoyage des cimetières, conduite du camion	
Agent service technique	1	35 H	Entretien des bâtiments communaux travaux divers de maçonnerie, menuiserie, conduite du camion	
Agent service assainissement	1	35 H	Travaux divers bâtiments communaux, entretien stations d'épuration	
Agent service technique	1	35 H	Travaux de fleurissement, gestion de la serre, travaux divers bâtiments communaux, entretien, place, espaces verts, jardinières	
Agent	1	13 H	Ménage locaux mairie	

Avis favorable du conseil municipal à l'exception de Mme Pesquidoux qui vote contre et de M. Garcia qui s'abstient.

## Demandes de logements et locaux

### ► *Logement BNSSA*

Monsieur le Maire indique que dans le cadre du recrutement d'un BNSSA à la base de loisirs pour la saison estivale 2022 il convient de fournir un logement. Il propose un contrat de location avec Mme WALTER Kareen, pour un appartement meublé situé à NOGARO pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2022, moyennant un loyer mensuel de 450 € charges comprises.

Le conseil municipal donne son accord à l'exception de MM Aurensan et Baratault qui s'abstiennent.

### ► *Logement communal*

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu une demande de location pour l'appartement situé 7 place du Colonel Parisot, libéré au 1<sup>er</sup> avril 2022

Ce logement peut être loué moyennant un loyer mensuel de 400 € 86 + un mois de caution du même montant.

Avis favorable.

### ► *Local ancienne gendarmerie*

Monsieur le Maire fait part d'une demande émanant de M. Xavier Laffargue-Langner qui souhaite louer pour son entreprise ADV SUPPORT, le bureau de l'ancien syndicat d'initiative, situé 5 place du Colonel Parisot.

Monsieur le Maire précise qu'il peut lui être mis à disposition moyennant un loyer mensuel de 320 € TTC charges comprises. Un contrat fixant les modalités sera établi.

Avis favorable à l'unanimité.

### ► *Ancienne salle des Fêtes*

Monsieur le Maire présente la demande de Monsieur Mathieu Barnadas, président de l'association des parents d'élèves d'Aignan qui sollicite au nom de l'association FCPE la mise à disposition de l'ancienne salle des fêtes, située rue Saint Saturnin, afin d'y organiser des cours d'anglais payants pour les enfants de l'école d'Aignan.

Au préalable, il est demandé à Monsieur Barnadas de voir avec la CCAA s'il peut bénéficier d'une salle au sein de l'école.

En cas de réponse négative, le conseil municipal mettra à disposition une salle à l'exception de Mme Sarniguet et M. Garros qui votent contre. Madame Sarniguet tient à préciser qu'elle est contre cette demande estimant que l'école publique et laïque doit rester gratuite même si hors cadre scolaire. Mmes Touja, Pesquidoux et M. Darbas s'abstiennent.

## Vente parcelle

Monsieur le Maire énonce la demande de Monsieur Aurensan Maxime qui souhaite acquérir la parcelle cadastrée AB 44, avenue de l'Armagnac, d'une superficie de 940 m<sup>2</sup> pour implanter sa société SponSport. Il a un projet de construction d'un showroom dédié aux équipements sportifs (textile, matériel) et la création d'un à deux emplois.

Il propose d'acquérir ce terrain pour la somme de dix mille euros.

Monsieur Barnadas souhaite qu'un projet soit présenté aux membres du conseil. Monsieur Aurensan aurait privilégié une maison plutôt qu'une entreprise.

L'assemblée décide la vente de ce bien à l'exception de Mme Daly, MM Lagarde, Barnadas, Letellier et Aurensan qui s'abstiennent.

## **Convention paddle**

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Touja qui a rencontré Monsieur Hugo Fort qui souhaite faire évoluer la convention qui le lie à la commune. Il voudrait agrandir de 1 à 2 m le ponton de départ et d'arrivée pour les activités nautiques pour des raisons de sécurité lors de l'embarquement et du débarquement des personnes qui pratiquent l'activité canoë et/ou paddle.

De plus il demande de pouvoir décaler dans le temps la réalisation du bardage en bois du container qu'il a installé, en raison de l'augmentation du coût des matériaux et le terminer en 2023 et mettre en place une nouvelle activité : un Escape Game Outdoor.

Le conseil municipal donne son accord pour l'agrandissement du ponton et la nouvelle activité, confirme que le bardage doit être réalisé en bois et accorde un délai d'une année supplémentaire pour le réaliser.

## **Courrier FO**

Monsieur Barnadas interroge Monsieur le Maire sur la lettre envoyée à tous les membres du conseil municipal par le syndicat Force Ouvrière.

Monsieur le Maire indique qu'il rencontrera prochainement le délégué.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt trois heures.

Vu par Nous, Maire de la Commune d'AIGNAN, pour être affiché le 30 mars 2022 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

Aignan, le 30 mars 2022

Le Maire,  
Gérard PÉRÈS